

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
nomination des membres de la Chambre de recours de
l'enseignement supérieur non universitaire libre de caractère non
confessionnel**

A.Gt 26-05-1999

M.B. 13-07-1999

modifications :

A.Gt 13-12-01 (M.B. 12-03-02)

A.Gt 03-12-03 (M.B. 02-03-04)

A.Gt 08-01-07 (M.B. 23-04-07)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, notamment les articles 159 et 161;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1998 du Gouvernement de la Communauté française instituant une Chambre de Recours pour l'Enseignement supérieur non universitaire libre de caractère non confessionnel;

Vu la consultation des groupements le plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel de l'enseignement libre de caractère non confessionnel;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé, et du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française en date du 17 mai 1999,

Arrête :

modifié par A.Gt 13-12-2001 ; A.Gt 03-12-2003 ; A.Gt 08-01-2007

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Chambre de Recours de l'Enseignement supérieur non universitaire libre de caractère non confessionnel, ci-après dénommée «la Chambre de Recours» :

1° En tant que membres effectifs représentant les pouvoirs organisateurs de l'Enseignement libre de caractère non confessionnel :

1. Mme L. Kastory
2. Mme J. Verbist
3. M. R. Vandeuren
4. M. M. Dubru
5. M. J. Defer

2° En tant que membres suppléants représentant les pouvoirs organisateurs de l'Enseignement libre de caractère non confessionnel :

1. M. S. De Lil
2. M. W. Mons
3. M. J. Bierlaire
4. M. L. Esch
5. Mme S. Delforge
6. Mme G. Buscarlet
7. M. A. Penta
8. M. G. Vlaminck



9. M. J.-M. Dujardin
10. Mme F. Marcotte

3° *En tant que membres effectifs représentant les organisations représentatives des membres du personnel de l'Enseignement libre de caractère non confessionnel :*

1. M. J. Giot
2. M. R. Manchon
3. M. J. Lismont
4. M. B. Dewolf
5. Mme F. Wimlot

4° *En tant que membres suppléants représentant les organisations représentatives des membres du personnel de l'Enseignement libre de caractère non confessionnel :*

1. Mme R. De Hollander
2. M. C. Gobert
3. Mme R. Commando
4. M. L. Verton
5. M. J.-M. Vanlathem
6. Mme Sylvie Kwaschin
7. M. P. Buxant ;
8. M. B. Detimmerman ;
9. M. M. Willame
10. M. J. Morisot

Article 2. - Mme C. Housiaux est nommée Présidente de la Chambre de Recours. M. J.-P. Collin est nommé premier Président suppléant de la Chambre de Recours.

Mme I. De Saedeler est nommée deuxième Présidente suppléante de la Chambre de Recours.

remplacé par A.Gt 03-12-2003

Article 3. - Mme Ginette BIZET, attachée principale au Ministère de la Communauté française, est nommée secrétaire de la Chambre de recours.

Mme Françoise JACOBS, assistante au Ministère de la Communauté française est nommée secrétaire adjointe de la Chambre de recours.

Article 4. - Le Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le 15 mai 1999.